

L'Alliance Nationale

Deschamps Riv. Alph.
Boulevard Malettes 114
Rue St Denis

DIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrums

Vol. XV, No. IV

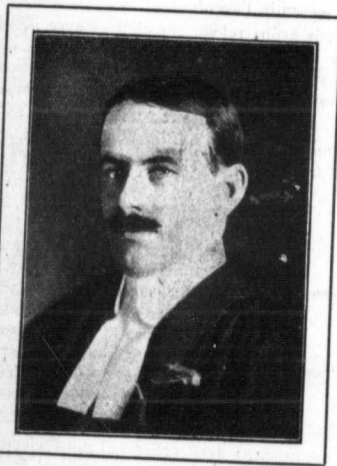
Montréal, Avril 1909.

50 cts par an.

FRANCIS FAUTEUX, AVOCAT
Membre du Bureau Exécutif

RESTEZ!

C'est dans la ville Saint-Henri, devenue, depuis, un des quartiers de la grande métropole canadienne, que naquit, en 1876, M. Francis Fauteux. Il était fils de M. Emery, un commerçant très connu.



M. FRANCIS FAUTEUX, Avocat

Notre futur directeur, ses classes élémentaires terminées, entra au collège de Montréal pour y suivre un cours d'études classiques. De là, il passa à l'Université Laval, en 1900, puis, en juillet 1903, il était admis membre du Bureau. Actuellement, il pratique sa profession en société avec M. G. A. Fauteux qui est quelque peu son parent.

M. F. Fauteux s'intéresse beaucoup aux questions de mutualité et quoiqu'encore peu avancé en âge, il occupe déjà des postes recherchés et qui témoignent de la grande confiance qu'on place en lui. Ainsi, il est président du cercle LaSalle No. 197, de notre association, et il a été, deux fois, élu président de l'Union Saint-Joseph de Saint-Henri.

Orateur brillant, logique et renseigné, M. Fauteux fait la meilleure impression sur son auditoire et sa popularité s'affirme de jour en jour.

Sa nomination à la charge de directeur de l'Alliance Nationale, lors de la convention, à Brookfield, a été bien vue, car si les jeunes ont le droit d'être représentés dans notre conseil d'administration, il est bien l'un de ceux qui mériteraient d'être choisis. La convention a donc eu la main heureuse.

Dans le cours de l'an dernier, il y a eu aux États-Unis 69 lynchings contre 123 exécutions lé-

Ce mot unique, en vedette au-dessus de cet article, a été placé là sous forme de prière plutôt que sous forme de commandement.

Vous concevez pourquoi? Nous n'avons pas le "droit" de vous obliger à rester avec nous, si vous avez le désir de nous quitter, car vous possédez sous ce rapport, toute votre liberté; mais nous avons bien, par contre, le "devoir" de vous prier de conserver votre titre de membre, et cela pour bien des raisons qui sont dans votre propre intérêt.

En effet, ce n'est pas tout de se laisser suspendre et d'abandonner une société qui vous assure une indemnité en cas de maladie ou de vieillesse, ou qui promet un capital-héritage à votre veuve, à vos enfants, ou autres héritiers; non, ce n'est pas tout. Vous êtes trop pénétré de l'utilité incontestable de la mutualité et de la nécessité avérée de l'assurance pour ne pas avoir l'idée de joindre une autre institution. Mais alors, avez-vous songé que ce changement pourra vous coûter plus cher, parce que vous serez plus âgé, ou bien que votre admission sera refusée parce que vous ne serez plus assurable? Vous l'étiez, assurément, lorsque vous êtes entré dans nos rangs, c'est vrai, l'êtes-vous encore? La santé se détériore si vite; il se forme, si souvent, en nous, sans qu'on s'en aperçoive, des germes de maladie qui mettront notre existence en péril, dans un avenir rapproché, qu'il est toujours excessivement imprudent de renoncer à un sociétariat, et aux avantages qui en découlent. On lâche alors la proie pour l'ombre.

Cependant, supposons que cela ne vous coûte pas plus cher et que vous soyez en état de passer un bon examen, il reste d'autres points à examiner: la société où vous voulez pénétrer sera-t-elle meilleure et vous donnera-t-elle autant d'avantages? Ces deux questions amènent une réponse catégorique: il vous est impossible de trouver mieux.

Vous ne l'ignorez pas, l'Alliance Nationale est une institution florissante et progressive dont la stabilité n'est jamais mise en doute. L'accroissement régulier de son effectif, son expansion constante en Amérique, la progression remarquable de sa réserve doivent vous convaincre que peu d'autres sociétés peuvent rivaliser avec elle sous ces rapports et cela constituerait déjà un argument puissant, si, en plus, on ne pouvait ajouter: nulle part ailleurs, vous trouverez ensemble les avantages offerts par l'Alliance Nationale, parce que seule elle accorde un certificat de dotation, un certificat vie-entière, une indemnité en cas de maladie, une pension dans le vieil âge, ou un certificat acquitté après un certain temps de sociétariat. Nous le répétons, c'est là un ensemble exceptionnel et vous regretteriez sûre-

ment ces avantages un jour, si vous les dédaignez par négligence ou par caprice.

Toutes ces raisons parlent à votre sens pratique, à votre esprit des affaires; indiquons-en une dernière qui en appellera à votre patriotisme.

L'Alliance Nationale se recommande à votre sentimentalité, à votre amour de la patrie, à votre vénération pour le culte de vos ancêtres.

L'Alliance Nationale n'a jamais caché ses tendances et son but: patriote sans fanatisme, catholique sans ambiguïté, elle cherche à réunir nos classes dirigeantes à nos classes ouvrières pour les faire travailler en commun au bien-être de leurs familles, au progrès de notre race et à la conservation de nos institutions civiles et religieuses et ce but vous ne pouvez que le chérir si votre cœur est droit.

LES PREMIERS RECENSEMENTS CANADIENS

Il y a 243 ans que le premier recensement a eu lieu au Canada. Il fut fait en 1666, sous la direction de l'intendant Talon. La population blanche du Canada, à cette date, était de 3.205 âmes.

Le second recensement, celui de 1667, n'est pas moins important. Il fut fait en septembre et octobre. A cette date, la population de la Nouvelle-France était de 3.918 âmes. Il y avait dans la colonie 11,448 arpents de terre en culture, 3.107 têtes de bétail, 85 moutons. Ce dénombrement fut nominal, comme le premier.

C'était le moment où la Nouvelle-France prenait un vif essor, sous l'impulsion de Colbert et de Talon. En 1668, il n'y eut pas de recensement proprement dit. Mais un état officiel envoyé en France nous fournit les chiffres suivants: Population, 6,282, dont 412 soldats établis sur des terres; nombre de ménages, 1,139; nombre d'arpents de terre en culture, 15,642; nombre de minots de grains récoltés, 130,978; nombre de bêtes à cornes, 3,400. La "Relation" de 1668 faisait de la colonie un tableau bien encourageant:

"Nous avons commencé, depuis un an, écrivait le Père LeMercier, à jouir du fruit de la paix, et à goûter les douceurs du repos que les armes de Sa Majesté nous ont procuré, par la soumission des Iroquois. Il fait beau voir à présent presque tous les rivages de notre fleuve du Saint-Laurent habités de nouvelles colonies qui vont s'étendant sur plus de quatre-vingts lieues de pays, le long des bords de cette grande rivière, où l'on voit naître, d'espace en espace, de nouvelles bourgades qui facilitent la navigation, la rendant et plus agréable par la vue de quantité de maisons, et commodément par de fréquents lieux de repos. C'est ce qui cause un changement notable en ce pays,